

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1965)

Rubrik: Situation financière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

III. SITUATION FINANCIÈRE

Le compte des dépenses et recettes de l'année 1965 accuse un déficit de *Fr. 843.643,30*, pour un montant total de dépenses de *Fr. 5.138.598,75*, alors que les prévisions budgétaires pour cet exercice annonçaient un déficit probable de *Fr. 1.061.500,—*. L'amélioration par rapport au budget souligne l'effort constant du Comité international pour assurer la gestion la plus économique ; il n'en reste pas moins que l'ampleur des tâches qui lui sont imposées, et leur incessant renouvellement par suite de l'apparition de nouveaux foyers de conflits, font ressortir chaque année l'insuffisance de son financement de base, qui met en danger imminent l'avenir même de l'Institution.

Cette situation n'a pas échappé aux représentants des Gouvernements et des Sociétés nationales à la XX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, tenue à Vienne, en octobre 1965, qui ont voté la Résolution N^o 13, dont voici le texte :

« La XX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge,
ayant pris connaissance du rapport présenté par la Commission pour le financement du Comité international de la Croix-Rouge,

remercie les membres de la Commission et renouvelle jusqu'à la prochaine Conférence internationale le mandat qui leur a été confié,

constatant le déséquilibre constant qui existe entre les ressources financières mises à la disposition du Comité international de la Croix-Rouge et les besoins résultant des activités qu'il doit accomplir dans le cadre des Conventions de Genève,

constatant en outre qu'il appartient en premier lieu aux Gouvernements parties aux Conventions de Genève de fournir au Comité international de la Croix-Rouge les ressources financières qui lui sont indispensables pour faire face à ses obligations,

rappelant la Résolution adoptée par la Conférence diplomatique de 1949 aux termes de laquelle les Gouvernements représentés à cette Conférence ont reconnu la nécessité d'assurer un appui financier régulier au Comité international,

adresse un pressant appel à tous les Gouvernements des Etats parties aux Conventions de Genève afin qu'ils inscrivent dans leur budget une contribution volontaire annuelle au Comité international de la Croix-Rouge. Le montant de ces contributions devrait être établi ou augmenté de manière à représenter une part équitable des dépenses totales du Comité international de la Croix-Rouge qui, actuellement, dépassent cinq millions de francs suisses par année. »

Le Comité international compte que cet appel, dont la gravité n'échappera pas aux signataires des Conventions de Genève, amènera une augmentation des contributions gouvernementales suffisante pour équilibrer son budget ordinaire.

Les comptes publiés dans les tableaux annexes, et arrêtés au 31 décembre 1965, ont été vérifiés et certifiés exacts par la Société fiduciaire romande Ofor S.A.. institut de contrôle fiduciaire agréé par le Conseil fédéral suisse et la Commission fédérale des Banques.

I. Bilan (Tableau I).

Par rapport à l'année 1964, le bilan montre à l'Actif une très forte diminution des postes débiteurs et créanciers, ainsi qu'une importante réalisation des Titres de fonds publics qui se traduit corrélativement au Passif par une diminution de la « Réserve pour imprévus » (anciennement appelée « Réserve pour Risques Généraux ») dont le produit a dû financer en 1965, à la fois une réévaluation des Fonds de prévoyance et retraite du personnel et le déficit de l'exercice 1965.

Le très faible montant reporté à nouveau met en évidence la nécessité d'un accroissement considérable des recettes de base

pour couvrir les dépenses ordinaires, dont le déficit ne pourra plus désormais être supporté par les réserves générales.

Les postes « actions de secours restant à couvrir » n'ont subi qu'une faible augmentation, car le CICR a mis fin à son action de secours au Népal, et il a bénéficié en 1965 de dons très importants, soit plus de 1.700.000 francs suisses, pour la couverture des frais de son action au Yémen.

2. *Comptes de dépenses, et recettes et prévisions budgétaires 1966* (Tableau II).

Classés suivant les principaux centres d'activité de l'Institution, les chiffres des *dépenses* font apparaître le souci de réaliser des économies, puisque l'ensemble des dépenses *budgétaires pour 1966* est inférieur d'environ Fr. 200.000,— aux dépenses réelles de l'exercice 1965, en dépit d'une hausse continue du coût de la vie.

Les montants indiqués sont nets de toutes récupérations et traduisent bien les charges réelles du CICR.

Les *recettes* expriment, en plus des rentrées de trésorerie provenant des contributions, dons et revenus du placement des fonds, la part prise par le Fonds d'action de secours aux dépenses générales de l'Agence centrale de recherches et des Délégations permanentes à l'étranger, dont l'activité constitue l'une des formes de secours apportée par le Comité international avant, pendant, et après les conflits armés ou les troubles intérieurs.

3. *Liste des contributions versées en 1965 par les gouvernements et Sociétés nationales de la Croix-Rouge* (Tableau III).

4. *Fonds spécial pour action de secours* (Tableau IV).

Ce Fonds est indépendant du compte ordinaire de dépenses et recettes ; il possède son propre financement, assuré par la Collecte nationale faite auprès du peuple suisse, et par les dons reçus pour les actions de secours déployées par le Comité international.

Les dépenses de ce Fonds n'influent donc pas sur le compte de résultat, mais sur la fortune générale du CICR.

De plus, les chiffres indiqués pour l'ensemble des secours distribués ne comportent que les montants financés par le Fonds, et ne tiennent pas compte des secours gérés par le CICR, mais financés et expédiés directement par les Croix-Rouges nationales, bien que ces actions constituent aussi l'une des formes de secours auxquelles le Comité international apporte sa caution d'intermédiaire neutre reconnu par les Conventions de Genève, et dont il assure lui-même le plus souvent, la distribution sur les théâtres des conflits.

5. *Bilans et comptes de résultats à fin 1965 des fonds spéciaux*
(Tableau V) à savoir :

1. Fondation en faveur du Comité international de la Croix-Rouge
 2. Fonds Augusta
 3. Fonds de l'Impératrice Shôken
 4. Fonds de la Médaille Florence Nightingale.
-

COMITÉ INTERNATIONAL

BILAN AU 31

	Fr.s.	Fr.s.
<i>ACTIF</i>		
1. AVOIRS A VUE ET TITRES NÉGOCIABLES :		
1.1 Espèces en caisse et comptes de chèques	979.801,—	
1.2 Titres de fonds publics	8.753.001,—	
1.3 Autres valeurs en dépôt	3.019.787,—	<u>12.752.589,—</u>
2. DÉBITEURS :		
2.1 Gouvernements	189.400,—	
2.2 Sociétés nationales et Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge	70.658,—	
2.3 Impôt anticipé (récupérable)	80.600,—	
2.4 Autres débiteurs	211.727,—	<u>552.385,—</u>
3. AVANCES EN C/C AUX DÉLÉGATIONS DU CICR :		134.642,—
4. ACTIFS TRANSITOIRES :		
4.1 Intérêts à recevoir en 1966 pour l'exercice 1965	135.912,—	
4.2 Autres actifs transitoires et frais payés d'avance	32.645,—	<u>168.557,—</u>
5. STOCKS A L'INVENTAIRE :		
5.1 Matériel de secours	40.690,—	
5.2 Equipement et mobilier, véhicules	63.012,—	<u>103.702,—</u>
6. AUTRES ACTIFS,		
pour mémoire		1,—
7. VALEURS INTANGIBLES :		
Fonds en dépôt		405.044,—
8. DÉFICITS D'ACTIONS DE SECOURS,		
restants à couvrir:		
8.1 Action au Népal	1.385.442,—	
8.2 Action au Yémen	2.399.634,—	<u>3.785.076,—</u>
<i>Total de l'actif</i>		<u>17.901.996,—</u>
9. DÉBITEUR POUR CAUTIONNEMENT :		
Fondation pour l'organisation des transports du CICR		400.000,—

DE LA CROIX-ROUGE
DÉCEMBRE 1965

Tableau I

PASSIF

1. ACTIONS DE SECOURS :

1.1 Fonds à libre disposition	1.030.488,—	
1.2 Fonds attribués et non encore utilisés	397.277,—	
1.3 Fonds engagés dans des actions en cours.	581.080,—	
		2.008.845,—

1.4 Avances pour le financement d'actions de secours :

1. Action au Népal	1.298.220,—	
2. Action au Yémen	2.900.000,—	
		4.198.220,—

Total des fonds affectés à des actions de secours

6.207.065,—

2. CRÉANCIERS :

2.1 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et institutions diverses	91.373,—	
2.2 Autres créanciers	150.432,—	
2.3 Certificats de dépôts non encaissés	48.000,—	
		289.805,—

3. PASSIFS TRANSITOIRES :

3.1 Frais à payer en 1966 pour compte de l'exercice 1965	162.505,—	
3.2 Autres passifs transitoires	43.208,—	
		205.713,—

4. VALEURS INTANGIBLES :

Fonds en dépôt

405.044,—

5. PROVISIONS :

5.1 Pour annuités de l'assurance-retraites du personnel	86.089,—	
5.2 Pour la XX ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge	60.000,—	
5.3 Pour travaux de réfection au siège du CICR	477.450,—	
5.4 Pour engagements divers	37.800,—	
		661.339,—

6. RÉSERVES :

6.1 Réserve pour action internationale d'urgence	5.000.000,—	
6.2 Réserve générale pour imprévus	133.030,—	
		5.133.030,—

7. FONDS DE GARANTIE DU CICR :

Total du passif

17.901.996,—

8. CAUTIONNEMENT :

Fondation pour l'organisation des transports du CICR

400.000,—

COMITÉ INTERNATIONAL

COMPTE DES DÉPENSES ET DES

<i>DÉPENSES</i>	Fr.s.	Fr.s.
	<i>Dépenses 1965</i>	<i>Budget 1966</i>
I. ACTIVITÉS EXTÉRIEURES :		
<i>(Division exécutive: délégations et missions, actions de secours, Agence centrale de Recherches)</i>		
1. Collaborateurs du Siège du CICR à Genève	671.328,87	775.212,—
2. Délégations permanentes à l'extérieur	472.107,20	360.000,—
3. Missions envoyées de Genève	146.040,—	180.000,—
4. Agence centrale de Recherches	616.025,20	459.743,—
5. Equipement et organisation	76.011,65	74.200,—
	<hr/> 1.981.512,92	<hr/> 1.849.155,—
II. DROIT HUMANITAIRE ET INFORMATION :		
<i>(Division des Affaires générales: Conventions de Genève et droit humanitaire, information, publications, traductions, archives)</i>		
1. Collaborateurs du Siège du CICR à Genève	1.269.738,75	1.221.711,—
2. Commissions d'experts, conférences de la Croix-Rouge	39.276,76	103.000,—
3. Publications et documentation, information	62.573,33	103.200,—
4. Revue internationale de la Croix-Rouge	75.566,37	73.500,—
	<hr/> 1.447.155,21	<hr/> 1.501.411 —
III. ADMINISTRATION :		
<i>(Services administratifs généraux: Finances et Comptabilité, Personnel et voyages, Services techniques, bâtiments)</i>		
1. Collaborateurs du Siège du CICR à Genève	1.213.067,95	1.191.477,—
2. Equipement technique	63.180,20	50.500,—
3. Frais postaux, fournitures courantes de secrétariat	206.514,51	163.200,—
4. Bâtiments (assurances, chauffage, eau, électricité, réfections et entretien général	227.167,94	173.000,—
	<hr/> 1.709.930,60	<hr/> 1.578.177,—
<i>Total des dépenses</i>	<hr/> 5.138.598,73	<hr/> 4.928.743,—

RECETTES ORDINAIRES DE L'ANNÉE 1965

	Fr.s. <i>Recettes 1965</i>	Fr.s. <i>Budget 1966</i>
<i>RECETTES</i>		
I. CONTRIBUTIONS ET DONS DESTINÉS AU FINANCEMENT DES DÉPENSES FIXÉS DU CICR :		
1. Contributions des Gouvernements	2.229.895,74	2.450.600,—
2. Contributions des Sociétés nationales de la Croix-Rouge	534.858,30	532.400,—
3. Dons divers	412.308,08	343.200,—
	<hr/>	<hr/>
	3.177.062,12	3.326.200,—
II. REVENUS DES PLACEMENTS :		
1. Revenus des titres et intérêts bancaires.	315.928,01	249.000,—
2. Revenus de la Fondation en faveur du CICR	30.574,10	30.000,—
	<hr/>	<hr/>
	346.502,11	279.000,—
III. PARTICIPATION DES FONDS D'ACTIONS DE SECOURS :		
	<i>Total des recettes</i>	
	<hr/>	<hr/>
	771.391,20	692.000,—
	<hr/>	<hr/>
	4.294.955,43	4.297.200,—
DÉFICIT DE L'ANNÉE 1965		
Pris en charge par la Réserve générale pour imprévus	843.643,30	631.543,—
	<hr/>	<hr/>
	5.138.598,73	4.928.743,—

Tableau III

Liste des contributions versées au CICR en 1965 par les Gouvernements et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et affectées au financement des dépenses de l'année 1965

Pays	Gouvernements	Sociétés nationales
	Fr.s.	Fr.s.
Afghanistan	3.000,—	
Albanie		700,—
Allemagne, République démocratique		6.000,—
Allemagne, République fédérale	161.298,90	30.000,—
Australie	72.203,40	32.305,50
Autriche	20.040,—	5.000,—
Belgique	10.000,—	12.500,—
Birmanie	6.400,—	2.250,—
Brésil	17.405,05	
Bulgarie	1.000,—	4.500,—
Cambodge		2.000,—
Canada	59.700,—	40.150,—
Ceylan	3.020,—	
Chili	25.900,—	4.300,—
Chine		10.000,—
Colombie	17.314,—	3.562,95
Corée, République	14.560,—	3.500,—
Corée, République démocratique		2.000,—
Costa Rica		480,—
Danemark	18.782,87	
Espagne	8.042,26	
Etats-Unis		108.250,—
Ethiopie		2.250,—
Equateur	891,50	1.000,—
Finlande	8.000,—	3.000,—
France	61.600,—	30.000,—
Ghana		2.000,—
Grèce	18.000,—	5.500,—
Guatemala		1.629,30
Haute-Volta		1.759,—
Hongrie	1.000,—	2.500,—
Inde	67.425,—	2.721,—
Indonésie	45.000,—	
Irak	8.000,—	3.500,—
Iran	20.000,—	20.000,—
Irlande	7.500,—	3.500,—
Islande		1.000,—
Israël	7.500,—	
Italie	60.000,—	
Japon	21.860,—	26.200,—*

* En outre, le CICR a reçu en 1965 de la Croix-Rouge du Japon un montant supplémentaire de Fr.s. 3800,— qui a été porté à son compte de Réserve pour risques généraux.

Pays	Gouvernements	Sociétés nationales
	Fr.s.	Fr.s.
Jordanie	3.630,60	
Laos		2.000,—
Liban	4.222,—	2.500,—
Liechtenstein	4.000,—	
Luxembourg	2.000,—	3.000,—
Madagascar	1.590,60	
Malaisie	4.800,—	
Maroc	3.000,—	
Mexique	17.280,—	
Monaco	3.500,—	2.000,—
Mongolie	1.086,—	
Nicaragua	215,60	
Nigeria	4.848,—	2.000,—
Norvège	16.000,—	
Nouvelle-Zélande	36.240,—	7.500,—
Pakistan		2.500,—
Pays-Bas	15.000,—	25.000,—
Pérou		3.550,—
Philippines	15.000,—	5.000,—
Pologne	15.000,—	6.000,—
Portugal	13.000,—	
République Arabe Unie	39.876,06	
République dominicaine		2.165,—
République sud-africaine	36.120,—	15.000,—
Roumanie		5.000,—
Royaume-Uni	121.500,—	30.243,75
Saint-Marin	2.000,—	2.000,—
Salvador	3.058,55	385,55
Sénégal	2.114,40	
Sierra Léone	2.000,—	
Suède	41.666,67	
Suisse	1.000.000,—	
Syrie		2.000,—
Tanzanie	6.020,—	
Tchécoslovaquie		3.000,—
Thaïlande	18.000,—	3.000,—
Togo	1.700,—	2.156,25
Tunisie	1.800,—	1.500,—
Turquie	4.334,28	11.000,—
U.R.S.S.		16.300,—
Venezuela	19.400,—	
Vietnam, République		2.000,—
Vietnam, République démocratique		2.000,—
Yougoslavie	4.450,—	2.000,—
Totaux	2.229.895,74	534.858,30

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Tableau IV

FONDS SPÉCIAL POUR ACTIONS DE SECOURS

	Fr.s.	Fr.s.
<i>Résumé des mouvements en 1965</i>		
1. SOLDE A NOUVEAU AU 1 ^{er} JANVIER 1965		2.167.772,—
2. RECETTES EN 1965:		
2.1 Produit net de la collecte auprès du peuple suisse	848.590,—	
2.2 Autres dons attribués à des actions de secours particulières	919.734,—	1.768.324,—
		3.936.096,—
3. DÉPENSES EN 1965:		
3.1 Achat de matériel et de fournitures de secours	1.064.155,—	
3.2 Frais de transport et de distribution des secours	563.811,—	
3.3 Contribution aux frais de l'Agence centrale de recherches	299.284,—	(1.927.250,—)
4. SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1965		2.008.846,—

FONDS SPÉCIAUX

Tableau V

FONDS SPÉCIAUX

1. FONDATION EN FAVEUR DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1965

ACTIF	Fr.s.	FONDS PROPRES ET PASSIF	Fr.s.
Titres de fonds publics, estimés au pair:			
— Titres suisses . . . 1.000.000,— (Valeur boursière Fr. 982.550,—)		Capital inaliénable 1.028.252,52	
— Titres étrangers . . . 154.710,— 1.154.710,— (Valeur boursière Fr. 152.310,—)		Fonds de réserve inaliénable: Solde reporté de 1964 . . . 140.717,65	
Avoir auprès de la Banque Nationale Suisse, Genève 42.075,32		Attribution statutaire de 15% des revenus nets de 1965 . . . 5.473,— 146.190,65	
Administration fédérale des contributions, Berne (Impôt anticipé à récupérer) 8.492,45		<i>Total des fonds propres</i> 1.174.443,17	
	<u>1.205.277,77</u>	Comité international de la Croix-Rouge, son avoir en compte courant 30.834,60	
			<u>1.205.277,77</u>

COMPTES DE RECETTES ET DÉPENSES DE L'ANNEE 1965

DÉPENSES	Fr.s.	RECETTES	Fr.s.
Droits de garde, frais de révision des comptes et frais divers	439,50	Revenus des titres perçus en 1965 . . .	36.486,60
Attribution statutaire au fonds de réserve inaliénable: 15% des revenus nets de 1965 (art. 8 des statuts)	5.473,—		
Versement au CICR du surplus des revenus nets de 1965 (art. 7 des statuts)	30.574,10		
	<u>36.486,60</u>		<u>36.486,60</u>

2. FONDS AUGUSTA

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1965

ACTIF	Fr.s.	FONDS PROPRES ET PASSIF	Fr.s.
Titres de fonds publics suisses, estimés au pair	120.000,—	Capital inaliénable	100.000,—
(Valeur boursière : Fr. 117.600,—)		Réserve pour fluctuations de cours .	18.318,45
Avoir disponible auprès de la Banque Nationale Suisse, Genève	6.356,95	Solde actif disponible du compte de résultats au 31 décembre 1965 . .	6.833,80
Administration fédérale des contributions, Berne (Impôt anticipé à récupérer)	915,30		125.152,25
	<hr/>		<hr/>
	127.272,25		127.272,25

COMPTE DE RÉSULTATS DE L'ANNÉE 1965

DÉPENSES	Fr.s.	RECETTES	Fr.s.
Frais de révision des comptes, droits de garde et frais divers	163,50	Solde disponible du compte de résultats au 31 décembre 1964 . . .	3.709,—
Excédent des recettes sur les dépenses, solde disponible au 31 décembre 1965.	6.833,80	Revenus des titres perçus en 1965. .	3.288,30
	<hr/>		<hr/>
	6.997,30		6.997,30

3. FONDS DE L'IMPÉRATRICE SHŌKEN

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1965

ACTIF	Fr.s.	FONDS PROPRES ET PASSIF	Fr.s.
Titres de fonds publics suisses, estimés au pair	199.000,—	Capital inaliénable	389.081,64
(Valeur boursière: Fr. 187.120,—)		Réserve pour fluctuation de cours:	
Dépôt à terme auprès de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge (3 mois au 9 février 1966)	304.998,55	Solde reporté de 1964	106.747,10
Avoir auprès de la Banque Nationale Suisse, Genève	26.710,39	<i>Moins:</i>	
Avoir auprès du Comité international de la Croix-Rouge	7.843,45	Perte sur vente de titres en 1965	5.354,50
Administration fédérale des Contributions, Berne (Impôt anticipé à récupérer)	1.804,30	Réserve pour frais administratifs:	
		Solde reporté de 1964	326,85
		Attribution statutaire sur les revenus de 1965	916,85
			1.243,70
		<i>Moins:</i>	
		Frais administratifs effectifs 1965	1.431,55
		Solde débiteur au 31 décembre 1965	(187,85)
		Solde actif disponible du compte de résultats au 31 décembre 1965	19.070,30
		<i>Total des fonds propres</i>	509.356,69
		Créanciers (allocations à retirer)	31.000,—
			540.356,69

COMPTE DE RÉSULTATS DE L'ANNÉE 1965

DÉPENSES	Fr.s.	RECETTES	Fr.s.
Quarante-quatrième distribution des revenus à deux Sociétés nationales de la Croix-Rouge, selon décision de la Commission paritaire du Fonds du 18 mars 1965 (Circulaire N° 56 du 11 avril 1965)	22.000,—	Solde disponible du compte de résultats au 31 décembre 1964	23.649,85
Affectation de 5% des revenus de 1965 aux dépenses de l'administration du Fonds, selon article 7 du règlement	916,85	Revenus des titres perçus en 1965	18.337,30
Excédent des recettes sur les dépenses, solde disponible au 31 décembre 1965	19.070,30		
	41.987,15		41.987,15

4. FONDS DE LA MÉDAILLE FLORENCE NIGHTINGALE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1965

ACTIF	Fr.s.	FONDS PROPRES ET PASSIF	Fr.s.
Titres de fonds publics suisses, estimés au pair	32.000,—	Capital	25.000,—
(Valeur boursière: Fr. 29.440,—)		Réserve :	
Avoir disponible auprès de la Banque Nationale Suisse, Genève	4.612,20	Solde reporté de 1964	656,09
Administration fédérale des Contributions, Berne (Impôt anticipé à récupérer)	259,20	Moins:	
		Excédent des dépenses sur les recettes de 1965	115,55
			540,54
		<i>Total des fonds propres</i>	25.540,54
		Comité international de la Croix-Rouge, son avoir en compte courant	11.330,86
			36.871,40
	36.871,40		

DÉPENSES	Fr.s.	RECETTES	Fr.s.
Frais d'impression de la 460 ^e circulaire	340,—	Revenus des titres perçus en 1965 . .	931,20
Frais de gravure de 27 médailles . .	292,—	Excédent des dépenses sur les recettes	
Frais postaux, frais de révision des comptes, droits de garde et frais divers	414,75	de 1965	115,55
	<hr/>		<hr/>
	1.046,75		1.046,75

